

Janvier 2021

Bonne année!

En ces temps de pandémie de COVID-19, nous sommes plus que jamais heureux de vous rappeler que votre régime d'assurance santé vous soutient, vous et vos proches, en couvrant toute une gamme de dépenses liées à la santé.

Dans ce premier bulletin de 2021, vous trouverez des renseignements utiles pour vos impôts ainsi que des liens vers des ressources et des programmes en ligne qui vous aideront à profiter pleinement de vos régimes d'avantages sociaux.

Quoi de neuf?

Les voyages en période de pandémie de COVID-19

La Croix-Bleue a annoncé qu'elle n'exclut plus les demandes de règlement liées à la COVID-19 résultant d'un voyage. Toutefois, avant de finaliser vos projets de voyage, communiquez avec la Croix-Bleue pour connaître sa politique en vigueur.

Les vaccins contre la COVID-19

Le coût des vaccins contre la COVID-19 étant assumé par l'État, il ne constitue pas une dépense admissible dans le cadre du régime d'assurance santé.

Améliorations apportées par Express Scripts Canada

Comme vous le savez peut-être, Express Scripts Canada (ESC) a réduit ses frais d'exécution d'ordonnance de 9,00 \$ à 6,99 \$; il s'agit donc d'une plus-value pour vous. Les adhérents qui ne peuvent être à la maison durant la semaine bénéficient maintenant de la livraison le samedi. Enfin, l'amélioration de l'emballage pour les commandes de trois médicaments ou plus vous aidera à gérer la posologie et à suivre plus facilement le traitement prescrit.

Couverture des soins offerts par les praticiens paramédicaux

Les montants maximums raisonnables et habituels par visite pour certains praticiens paramédicaux couverts par votre régime seront modifiés le 1^{er} mars 2021. Les maximums applicables se trouvent sous l'onglet **Health** à www.mpsebp.ca.

Les données sur vos personnes à charge et bénéficiaires sont-elles à jour?

Le début de l'année est un bon moment pour vérifier l'exactitude des données sur vos personnes à charge et vos bénéficiaires.

N'oubliez pas que si votre situation personnelle a changé, après un mariage ou une naissance par exemple, vous avez 90 jours pour inscrire le changement dans vos **régimes d'avantages sociaux de la Croix-Bleue**. Votre partenaire est admissible à la couverture comme conjoint(e) de fait si vous habitez ensemble depuis au moins un an dans une relation conjugale. Vous avez 90 jours suivant le premier anniversaire de votre cohabitation pour l'inscrire au régime. Si vous ne le faites pas dans les 90 jours, votre personne à charge devra attendre un an.

Profitez-en aussi pour confirmer vos bénéficiaires du **régime d'assurance vie collective**. Pour tout changement, soumettez le formulaire (Canada VIE – MPS 103) qui se trouve en ligne (www.mpsebp.ca) sous l'onglet **Forms**.

L'impôt et vos avantages sociaux

La période des impôts approchant à grands pas, il est important de comprendre les incidences de vos avantages sociaux sur vos impôts, surtout si vous avez fait la transition entre l'enseignement à temps plein et à temps partiel.

Comme enseignant(e) à temps plein, puis-je déduire mes primes d'assurance santé et de soins dentaires au titre des frais médicaux dans ma déclaration de revenus?

- Non, vous ne pouvez pas déduire ces primes au titre des frais médicaux, car elles sont payées par votre employeur. Ce dernier vous rémunère selon une échelle salariale inférieure pour tenir compte du paiement des primes d'assurance santé et de soins dentaires en votre nom, ce qui peut se traduire par l'imposition de votre revenu à un taux marginal inférieur.



Les primes d'assurance santé et de soins dentaires payées par mon employeur sont-elles imposables?

- Non, vous ne payez pas d'impôt sur les primes d'assurance santé et soins dentaires payées par votre employeur.

Quels frais médicaux puis-je demander dans ma déclaration de revenus?

- Vous pourriez demander des frais admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux. Conservez bien tous vos reçus pour l'ensemble de l'année d'imposition (1^{er} janvier au 31 décembre). Si vous avez un(e) conjoint(e), vous pouvez demander tous les frais de santé admissibles dans la déclaration de la personne ayant les revenus les moins élevés afin de maximiser la déduction fiscale. La liste des frais admissibles au titre du crédit d'impôt se trouve à www.canada.ca/fr/agence-revenu (tapez « frais médicaux » dans la fenêtre de recherche).

En quoi le traitement fiscal diffère-t-il pour les enseignants qui travaillent à temps partiel?

- Les enseignants à temps partiel paient une partie des primes d'assurance santé et soins dentaires, ce qui est admissible au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux. Le montant figure sur le relevé T4 (case 85).

Combien payez-vous en frais d'exécution d'ordonnance à la pharmacie?

Saviez-vous que la facture pour une ordonnance exécutée en pharmacie comprend plus que le prix des médicaments? Des frais s'appliquent à chaque ordonnance pour couvrir le coût de l'exécution de celle-ci par le pharmacien.

Votre régime d'assurance santé paie jusqu'à 7 \$ par ordonnance. Tout montant additionnel est à votre charge.

Chaque pharmacie fixe ses frais d'exécution d'ordonnance. Il vaut donc la peine de comparer.

Le tableau ci-contre présente les frais d'ordonnance moyens de diverses pharmacies au Manitoba.

Pharmacie	Frais d'ordonnance moyens au Manitoba
Costco*	4,48 \$*
Express Scripts Canada	6,99 \$
Walmart	9,38 \$
Superstore	10,22 \$
Save On Foods	10,27 \$
Shoppers Drug Mart	12,64 \$
Red River Co-op	13,38 \$
Pharmasave	13,50 \$
Safeway	13,53 \$
Rexall	13,63 \$
Medicine Shoppe	13,69 \$
Sobeys	13,95 \$
Super Thrifty	15,79 \$

*Il n'est pas nécessaire d'être membre de Costco pour faire exécuter une ordonnance à la pharmacie du magasin.

Ressources en ligne sur les avantages sociaux

Site Web des Régimes d'avantages sociaux des employés des écoles publiques du Manitoba

Ressource utile pour tous les adhérents des régimes. Vous y trouverez :

- ▶ Sommaires des garanties, information pour les personnes retraitées, calculateur de primes d'assurance vie, montants maximums par visite pour les praticiens paramédicaux, bulletins d'information récents
- ▶ Liens vers le **site Web des adhérents du régime de la Croix-Bleue** et le site d'**Express Scripts Canada Pharmacy®** (détails ci-dessous)

www.mpsebp.ca

Accès aux sommaires des garanties d'assurance santé et soins dentaires, classées par division scolaire, et information sur l'assurance vie et l'assurance accidents

Site des adhérents du régime de la Croix-Bleue

- ▶ Consultation des soldes de garantie, soumission des demandes de règlement, inscription au dépôt direct, accès à la carte d'identité

www.mb.bluecross.ca

Accès en tout temps à vos garanties grâce à l'**app mobile mybluecross®**

Express Scripts Canada (ESC) Pharmacy®

- ▶ Inscription à la livraison des médicaments d'entretien pour maladies chroniques
- ▶ Remboursement additionnel de 10 %* lorsque vous utilisez le service pour des ordonnances admissibles

www.express-scripts.ca/mpse

Gestion des ordonnances de médicaments d'entretien; calendrier de renouvellements automatiques

*Le remboursement additionnel de 10 % s'applique aussi si vous faites exécuter vos ordonnances admissibles au Costco. Il n'est pas nécessaire d'être membre de Costco pour faire exécuter vos ordonnances à la pharmacie du magasin.